

AGENT DE REMPLACEMENT H/F

Filières liées :

[Agriculture biologique](#)[Agrofourniture](#)[Agroéquipement](#)[Aquaculture](#)[Equine](#)[Forêt](#)[Grandes cultures](#)[Horticulture](#)[Productions animales](#)[Vigne et vin](#)

Fiche métier sur AgrOrientation : <https://agrorientation.fr/trouver-mon-metier-ideal/je-recherche-un-metier/agent-de-remplacement-hf>

Mission et activité du métier

Fait pour vous si vous aimez :

[Produire, fabriquer](#)[Se déplacer souvent, bouger, aller sur le terrain](#)[Animaux](#)[Fournitures, machines et matériels agricoles, nouvelles technologies](#)

L'agent de remplacement s'intègre à l'exploitation où il intervient et s'adapte à la situation de travail :

- Il prend connaissance de sa mission dans sa globalité et dans le temps.
- Il prépare son adaptation par l'observation de l'environnement de l'exploitation, son organisation et les techniques de productions utilisées.
- En cas d'utilisation de techniques inhabituelles ou peu connues, il modifie sa pratique pour les reproduire au mieux.
- Il cerne son champ d'intervention (étendue du service à rendre) et celui de ses responsabilités (origine des consignes, limites du pouvoir de décision...).
- Il organise son travail de façon rigoureuse (prise de note des consignes...).
- Il accomplit ses tâches de manière autonome et prend des initiatives si nécessaire.
- Il respecte une nécessaire discrétion, voire une confidentialité quant au fonctionnement interne de l'exploitation, ainsi que les codes et les valeurs de celle-ci.
- Il fait un rapport de ses activités permettant une reprise facile des tâches par l'exploitant à son retour.

L'agent de remplacement réalise les opérations techniques propres à la production sur laquelle il intervient. Il peut ainsi être amené à intervenir sur des activités d'élevage, par exemple laitier ou porcin (traite et alimentation des animaux), mais aussi des activités d'extérieur (pâtures ou grandes cultures par exemple). Selon les régions, d'autres compétences sont recherchées, en viticulture, en élevage ovin...

Conditions d'exercice

L'agent de remplacement a pour employeur unique le Service de remplacement, organisme auquel adhèrent des exploitants agricoles chez qui l'agent travaille. Il réalise des missions de durée variable (de quelques heures à plusieurs semaines) dans un ou plusieurs types de productions sur une zone géographique précise à l'intérieur d'un département.

Son rythme d'activité comprend un roulement avec les autres agents du service pour les week-ends et congés. Le Service de remplacement permet de travailler dans la production agricole, en lien direct avec des exploitants tout en profitant des avantages d'appartenir à un grand réseau, et en bénéficiant d'une grande mobilité et d'autonomie.

Compétences et qualités

L'agent de remplacement dispose en premier lieu des connaissances techniques liées aux productions sur lesquelles il intervient, mais ses compétences comportementales sont également primordiales. Il détient ainsi de fortes capacités d'autonomie et d'adaptation associées à un goût du changement.

Il sait apprécier justement son champ d'intervention et de responsabilité et montre de bonnes facultés à s'organiser et à mémoriser.

Son sens des relations humaines et ses qualités personnelles, notamment le respect des règles de l'exploitation, lui permettent de s'adapter à des personnes et à des situations diverses.

Perspectives d'évolutions

Un plan de formation en interne peut être proposé à l'agent à qui des perspectives de carrière sont offertes :

- Dans certains services de remplacement, il peut accéder à d'autres missions, comme le tutorat des nouveaux agents ou la participation à la communication externe.
- Après 3 ans de pratique, le salarié peut obtenir par la Validation des Acquis de l'Expérience, le Certificat de Qualification Professionnelle «Agent de Service de Remplacement».
- Grâce à la polyvalence et à l'adaptabilité qu'il a mobilisé dans son emploi, l'agent peut envisager d'autres emplois de salariés en agriculture : devenir responsable d'élevage ou de culture (avec des capacités d'encadrement) ou bien choisir de s'installer comme chef d'exploitation.

En savoir plus

Consulter : la fiche ROME sur www.francetravail.fr

Contacter : servicederemplacement.fr

Fiche présentée par



Pour tout complément d'information, contactez : contact@agrororientation.com